

L'Etat EN BOURGOGNE



N°29 - NOVEMBRE 2012

→ s'abonner à la Lettre



Dans son discours du 6 novembre 2012 relatif au pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le Premier ministre affirmait que la France devait «retrouver son rang de grande puissance industrielle». C'est dans ce cadre que les services de l'Etat placent leur action.

Tout d'abord avec la direction régionale des douanes dont les missions concourent à la protection des échanges commerciaux et des flux économiques mais également au soutien de la compétitivité économique des entreprises. Sécuriser et renforcer le développement économique sont des fonctions indispensables à la création d'emploi.

Vous pourrez également découvrir l'interview de Christophe Lerouge, commissaire au redressement productif pour la région Bourgogne. Son travail s'inscrit pleinement dans la mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat au service des entreprises en les accompagnant sur le terrain et dans leurs relations avec les services compétents.

Enfin, le développement économique de notre territoire implique la mise en œuvre de grands projets d'aménagement tels que la LINO. Ce grand chantier, qui réunit les principaux financeurs de l'économie régionale, favorisera une meilleure desserte de l'agglomération dijonnaise, source d'attractivité pour notre région.

Pascal MAILHOS
Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

La direction régionale des douanes et droits indirects

Sommaire

Un nouveau site pour les services de l'éducation nationale en Bourgogne	p 2
La démarche «Compétences» : une action financée dans le cadre du PRIPI en faveur de l'intégration professionnelle des salariés issus de l'immigration	p 2
Le contrôle et l'exécution de la dépense de l'Etat sous Chorus	p 2
Une nouvelle publication de l'INSEE sur l'industrie en Bourgogne	p 3
La Direction Régionale des Affaires Culturelles en travaux	p 3
Rencontre avec Christophe Lerouge, commissaire au redressement productif de la région Bourgogne depuis juillet 2012	p 4
Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo) : le bout du tunnel !	p 4
Le certiphyto : un certificat pour sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques	p 10



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

UN NOUVEAU SITE POUR LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN BOURGOGNE

ACCUEILLIR ■

L'automne 2012 voit l'achèvement du grand projet d'installation des services du rectorat de l'académie de Dijon et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte d'Or (ex inspection académique de Côte d'Or) dans un bâtiment neuf, réalisé dans le cadre des derniers travaux d'investissement immobilier du ministère de l'éducation nationale.



Le projet global comprend deux sites : le site Clemenceau qui accueillera les services du rectorat, de la DSDEN de Côte d'Or et de l'ONISEP, et le site « campus de formation académique » où seront installés la Délégation académique à l'action éducative et à la formation des personnels (DAAEFOP) et le GIP/FCIP.

530 personnes ont rejoint le site Clemenceau, dans un immeuble constitué de 210 bureaux répartis sur 10 niveaux dont un sous-sol, 9 niveaux de bureaux, 1 niveau d'archives et 1 niveau de stationnement de 50 places, sur une surface (hors œuvre nette) de 11400 m² et une hauteur de 33 mètres.

L'accueil du public sur le site Clemenceau est effectif depuis le **lundi 19 novembre 2012 aux horaires suivants : 8h30-12h / 13h30-17h**

La nouvelle adresse pour les services du rectorat et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale Côte d'Or à compter du lundi 19 novembre 2012 :

2 G rue du général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon cedex

Le numéro de téléphone du standard ne change pas : 03 80 44 84 00.

LA DÉMARCHE « COMPÉTENCES » : UNE ACTION FINANCÉE DANS LE CADRE DU PRIPI EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS ISSUS DE L'IMMIGRATION

INTÉGRER ■

Le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) coordonne des actions en faveur de ces personnes. Dans le champ de l'accès à l'emploi, une action mérite d'être mise en lumière car elle aide de manière très concrète les salariés étrangers à s'intégrer dans leur milieu professionnel et donc à être plus autonomes dans la vie de tous les jours.

Cofinancée par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), Agefos PME et la DRJSCS de Bourgogne, cette action de formation expérimentale dite « compétences clés » est confiée au CESAM. Fondée sur le concept « d'alternance intégrée » elle permet à une trentaine de salariés en CDD d'insertion de développer des compétences « transversales » nécessaires à tout type d'emploi. Ces personnes, agents d'entretien et de tri, déménageurs, ouvriers du bâtiment second œuvre ou encore agents d'espaces verts, sont des salariés d'IDEE 21, qui est le maître d'œuvre de cette action. Ils sont donc accompagnés, dans le cadre de leur emploi, afin de lever les difficultés d'intégration auxquelles ils sont confrontés, liées à la langue ou encore à la conception du travail dans les différentes cultures.

Les sessions de formation, des « parcours » de 175 heures, alternent une semaine en formation et deux semaines en entreprise pendant 4 mois. Les stagiaires, salariés en insertion, sont accompagnés de leur chef d'atelier ou leur

Employeurs et salariés bénéficient tous des compétences ainsi acquises ; amélioration de la capacité d'expression, meilleure compréhension de l'organisation du travail, responsabilisation, prise d'initiative, confiance renforcée, assiduité



chef d'équipe et des chargés d'insertion et établissent en début de parcours une « carte de compétences » qu'ils voient évoluer au fil des mois, au fur et à mesure de leur progression. Les salariés comprennent mieux et donnent plus sûrement du sens aux travaux qu'ils accomplissent.

et implication... Les formateurs d'IDEE 21 ont eux aussi modifié, à travers cette expérimentation, leur regard sur les salariés et fait évoluer l'organisation du travail en fonction de la progression des salariés.

Au final, ce sont les regards réciproques qui évoluent, et c'est bien là l'objet des actions du PRIPI.

LE CONTRÔLE ET L'EXÉCUTION DE LA DÉPENSE DE L'ÉTAT SOUS CHORUS

COMPRENDRE ■



Parallèlement au déploiement de CHORUS (application partagée par tous les acteurs financiers de la comptabilité publique des services centraux et déconcentrés de l'État), d'importantes modifications dans l'organisation de la chaîne de la dépense de l'Etat ont été mises en œuvre, se traduisant par le déploiement au sein de la Direction régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or d'un centre de

services partagés (CSP) et d'un service facturier déconcentré (SFACT) à compter du 1er janvier 2011.

Dans ce nouveau cadre, la DRFiP prend en charge le contrôle et le paiement des dépenses des ministères dits du « bloc 3 » : directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, des directions régionales des affaires culturelles, et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Ainsi, en 2011, le SFACT a procédé au règlement de plus de 23 000 factures représentant un montant de 183,7M€.

UNE NOUVELLE PUBLICATION DE L'INSEE SUR L'INDUSTRIE EN BOURGOGNE

CONNAÎTRE

Cette publication a été réalisée en partenariat avec le CESER, la DIRECCTE et la CCI Bourgogne, dans le cadre du colloque sur l'Industrie organisé par le réseau d'information économique et social régional le 23 octobre 2012.

L'industrie bourguignonne hors intérim compte aujourd'hui 100 000 emplois salariés. Elle regroupe 18,6 % des emplois salariés de la région, une part qui place la Bourgogne au 11^{ème} rang des régions les plus industrielles de France.

Trois secteurs d'activité dominant en Bourgogne et rassemblent près de la moitié des effectifs : métallurgie et fabrication de produits métalliques, denrées alimentaires, produits en caoutchouc et en matières plastiques. Les très grands établissements sont rares : seuls trois, implantés en Saône-et-Loire, dépassent les 1 000 salariés.

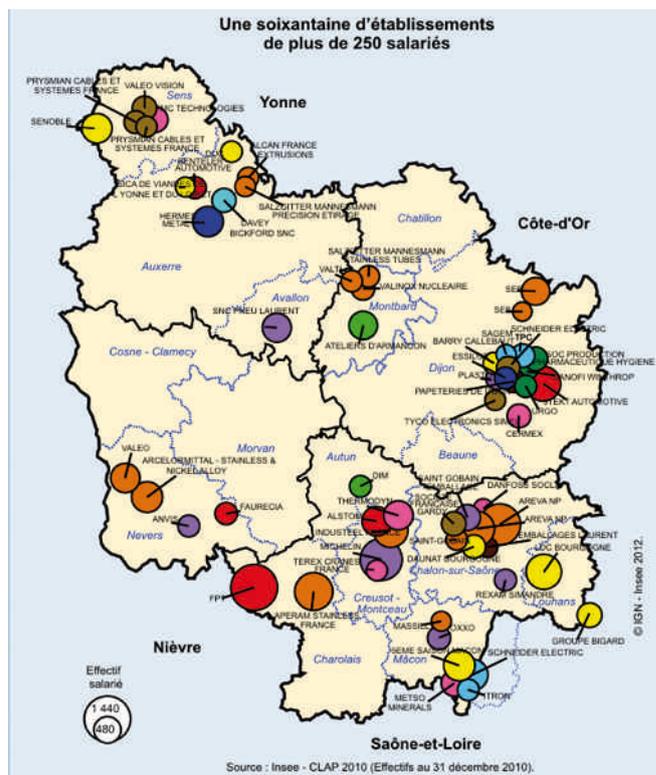
De nombreux établissements dépendent de centres de décision extérieurs à la région ; ils concentrent 69 % des salariés de l'industrie.

La recherche-développement est encore trop peu présente et la main d'œuvre moins qualifiée et plus âgée qu'en moyenne nationale.

Aujourd'hui, l'industrie pèse de moins en moins dans l'économie régionale comme nationale : elle ne représente que 18,6 % de l'emploi régional contre 28 % en 1990 et 15,7 % de la valeur ajoutée contre 25 % il y a 20 ans.

Pour en savoir plus :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=19095



Secteurs industriels	
■ Métallurgie, fabrication de produits métalliques	■ Fabrication de matériels de transport
■ Produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux	■ Travail du bois, industries du papier et imprimerie
■ Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	■ Textiles, habillement, cuir et chaussures
■ Fabrication de machines et équipement n.c.b	■ Industries pharmaceutiques
■ Fabrication d'équipements électriques	■ Industries chimiques
■ Produits informatiques, électroniques et optiques	■ Autres industries manufacturières

LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES EN TRAVAUX

RÉNOVER

L'hôtel Chartraire de Montigny et l'hôtel du Commandant Militaire, au 39 et 41 rue Vannerie, à Dijon, abritent les services extérieurs du ministère de la Culture depuis 1971. Monument Historique prestigieux depuis 1925, hébergeant plus de 80 agents, il a été restructuré et restauré pour un usage de bureaux. Avec les nouvelles normes de la politique de l'État en matière de poste de travail et l'importante réduction des surfaces disponibles, consécutive à une affectation partielle à un autre service de l'État, des travaux de restructuration de l'ensemble s'avéraient nécessaires.



Le bâtiment recevant du public, il convenait également de l'adapter à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et celles concernant la sécurité. En outre, afin de faciliter la mise en place du nouveau projet de service de la DRAC qui prévoit notamment une plus grande transversalité dans les fonctions administratives, il était nécessaire de rechercher une nouvelle unité rompant avec l'isolement spatial qui caractérise aujourd'hui une grande majorité des espaces et des services, du fait de l'architecture compliquée de ce bâtiment ancien.

Les travaux, d'un montant total de 2 millions d'euros, se déroulent depuis le mois de juin 2012 en site occupé, avec la prise en compte des mesures garantissant la sécurité des personnels et du public par les entreprises travaillant sur le chantier,

toutes locales. Il est prévu trois phases de travaux qui s'étendront sur 18 mois.

L'accès principal, actuellement au niveau du 41 rue Vannerie (hôtel du Commandant Militaire) sera transféré au niveau du 39 (hôtel Chartraire de Montigny), et l'escalier monumental retrouvera ainsi la circulation qu'il a connue à ses origines. Les différentes ailes des bâtiments seront décloisonnées et facilement accessibles avec, notamment, la création de couloirs et d'une galerie couverte entre les deux hôtels. Les services seront géographiquement réorganisés et l'accès pour les personnes à mobilité réduite sera rendu possible dans tous les bâtiments, avec des plates-formes élévatoires à l'accueil et la création d'un ascenseur desservant les quatre niveaux de l'hôtel du Commandant Militaire.



Q : Pourquoi des commissaires au redressement productif ont-ils été nommés ?

Christophe Lerouge : La désignation de commissaires répond à un besoin de cohérence dans les actions de l'Etat et dans l'organisation des acteurs qui suivent les entreprises et les accompagnent dans leurs difficultés. Des dispositifs existaient déjà mais ils n'étaient peut-être pas suffisamment connus ou coordonnés. Le commissaire est en quelque sorte un « chef d'orchestre » pour accélérer le traitement des dossiers et rendre ces dispositifs plus efficaces. Il y a également une forte action de communication pour inciter les chefs d'entreprise à mieux anticiper les difficultés et renforcer la structure financière de leur entreprise et la rendre ainsi plus solide face aux aléas de conjoncture.

Q : Pouvez-vous nous expliquer plus précisément votre rôle ?

CL : Je dois mettre en place des systèmes d'alerte pour détecter le plus en amont possible les entreprises en difficulté et les orienter vers les services compétents. J'interviens aussi directement sur les dossiers et plus particulièrement sur ceux nécessitant une interaction du niveau régional et du niveau local. Le commissaire doit servir de courroie de transmission entre ces deux niveaux de même qu'avec l'échelon national. Je rends également des comptes au Préfet de région et au cabinet du ministre du redressement productif.

Q : Comment appréhendez-vous cette mission ?

CL : Je suis bien conscient de la difficulté de la tâche dans un contexte économique global particulièrement dur. Mais je considère cette action nécessaire et utile. Sans se substituer d'une quelconque façon aux autres acteurs économiques ou aux collectivités, l'Etat doit mobiliser ses moyens au service des entreprises et protéger leurs salariés. La réactivité est absolument nécessaire pour répondre aux sollicitations qui me sont adressées et mobiliser l'ensemble des services.

Q : Comment articulez-vous cette mission avec vos fonctions de responsable du pôle 3 E (Emploi, Économie, Entreprises) à la DIRECCTE ?

CL : Les deux missions sont complémentaires. Mes fonctions au sein de la DIRECCTE font que je m'occupais déjà du suivi des entreprises et de l'accompagnement de leurs projets de développement. Le premier rôle du commissaire au redressement productif est d'être encore plus présent sur le sujet des entreprises en difficulté. Mais au-delà, il s'agit aussi de reconnaître le rôle structurant des activités industrielles dans le tissu économique. Le redressement productif, c'est donc aussi le soutien du développement économique qui passe par la mise en place de politiques de développement technologique, de structuration de filières, de conquêtes des marchés à l'exportation, d'anticipation des mutations économiques... mais aussi de revalorisation de l'image de l'industrie particulièrement auprès des jeunes générations.

LIAISON NORD DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE (LINO) : LE BOUT DU TUNNEL !



Dernier tir, le 24 juillet 2012. «L'outil coffrant» (au 1er plan) prend le relais

Le mardi 24 juillet 2012 a marqué une étape importante du chantier de la LiNo. En effet, le percement du tunnel de Talant, commencé en mars 2011, s'est achevé en cette belle journée ensoleillée.

Progressant à un rythme de 2 à 4 mètres par jour, les équipes spécialisées de l'entreprise RAZEL-BEC ont donc creusé les deux tubes du tunnel en 15 mois (612 mètres pour le tube nord et 586 mètres pour le tube sud). 250 tonnes d'explosifs ont été employées lors des 366 tirs générant 270 000 m³ de matériaux qui seront tous réutilisés sur le chantier.

Le chantier global de la LiNo étant certifié protection environnementale (ISO 14 001), le respect des milieux habités et naturels ainsi que le respect du coût, des délais et de la qualité de l'ouvrage sont des préoccupations constantes du maître d'ouvrage. Concernant le tunnel,

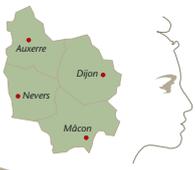
peuvent être cités, à titre d'illustration, le traitement et le réemploi de l'eau utilisée pour le percement ou bien encore l'installation de capteurs de vibrations au sein des habitations pour mesurer les éventuels effets des tirs de mines.

Le creusement n'est qu'une étape du chantier du tunnel. Place maintenant à la construction de la voûte qui sera bétonnée à l'aide « d'un outil coffrant » par plots successifs de 12,50 mètres pour une durée de 8 mois.

Enfin, les équipements dynamiques et automatiques de sécurité seront installés.

2 ans et demi de travaux seront au final nécessaires pour la réalisation complète du tunnel de Talant.

Plus d'informations sur : www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr



LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS : une administration de régulation des flux économiques, au service des acteurs du commerce international

DOSSIER
SPÉCIAL
N°29

> Comment fonctionne «la Douane» ?

La Bourgogne, territoire sur lequel est compétente la direction régionale des douanes et droits indirects, est la 6ème région française par sa superficie. Elle représente 2 % des exportations et 1,4 % des importations de la France. Ainsi, les exportations de vins de Bourgogne AOC en 2011 s'élevaient à 630398 hl, pour un montant de 649,8 millions d'euros...

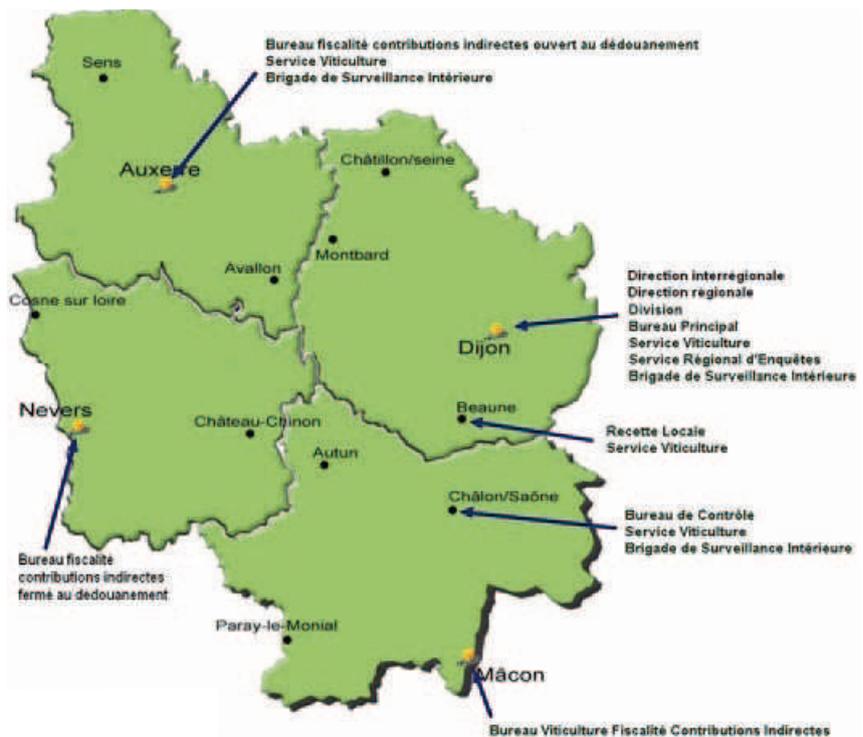
En 2011, la direction a traité près de 63 000 déclarations en douane, dont 22 000 à l'exportation et 41 000 à l'importation.

Administration de régulation des flux économiques rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, la douane est une administration au service des acteurs du commerce international.

Son organisation territoriale repose sur une répartition des compétences entre une direction interrégionale et des directions régionales. Le pilotage de l'action des services des trois directions régionales (Bourgogne, Centre et Franche-Comté) est confié à la direction interrégionale de Dijon qui assure également l'ensemble des fonctions supports : gestion du personnel, formation professionnelle, équipements et logistique.

La direction régionale, responsable de l'action opérationnelle des services, est organisée autour de trois pôles, le Pôle Action Économique (PAE), le Pôle Orientation des Contrôles (POC) et le Pôle Comptable Régional (PCR).

- le POC coordonne l'ensemble de l'action «lutte contre la fraude» des services opérationnels,
- le PAE, à travers une démarche de partenariat avec les acteurs économiques de la région, organise la mise en place des mesures de facilitations aux entreprises,
- le PCR assure le recouvrement de l'ensemble des droits et taxes.



Au total 185 agents répartis sur 6 sites dépendent de la direction régionale.

On trouve également en Bourgogne une antenne de la DOD (direction des opérations douanières) de Lyon et une antenne du SNDJ (service national de la douane judiciaire).



> Au service de la compétitivité des entreprises à l'international



Des procédures dématérialisées

■ La dématérialisation des déclarations liées au dédouanement, grâce aux procédures Delt@*, est achevée. La douane travaille avec différents partenaires à l'interconnexion entre Delt@ et d'autres systèmes d'information afin de permettre la dématérialisation des documents à joindre aux déclarations en douane : c'est la mise en œuvre du principe du «guichet unique». Ainsi, le DVCE (document vétérinaire commun d'entrée, délivré après contrôle par les services vétérinaires en frontière pour les produits et sous-produits animaux importés dans l'Union européenne) est maintenant dématérialisé via une application communautaire TRACES, elle-même liée aux procédures Delt@.

Dans un contexte de mondialisation des échanges, la douane établit des partenariats avec les entreprises, basés sur la confiance, afin de favoriser leur compétitivité à l'international et de sécuriser leurs opérations commerciales. Elle s'appuie sur ces partenariats pour mettre en œuvre une politique active de gestion des risques qui lui permet de cibler ses contrôles sur les marchandises sensibles et les opérateurs les moins fiables. La douane concourt à la fluidité de la chaîne logistique. Ainsi, le délai d'immobilisation des marchandises au moment du dédouanement n'est plus que de 7 minutes au niveau national et 4 minutes 59 secondes en Bourgogne.

Un niveau élevé de sécurisation des échanges commerciaux

■ La multiplication des volumes et la diminution des temps de parcours rendent irréaliste le contrôle de toutes les marchandises.

Un système de contrôle des importations (ICS) et des exportations (ECS) a été mis en place dans le cadre de l'amende-

ment «sûreté-sécurité» communautaire, afin d'automatiser l'analyse de risque des flux de marchandises.

De même, pour identifier le plus en amont possible les risques et accroître sa capacité de contrôle en cas de crise, la douane développe une connaissance précise des flux et affine sa connaissance de la chaîne logistique, notamment en multipliant ses partenariats avec le milieu économique pour parvenir à une traçabilité totale des flux.

Au niveau de la région, la douane a signé des conventions de partenariat avec des fédérations professionnelles (CGPME 21, 89 et 71).

Elle participe également à des salons (Exportissimo) et présente les actualités réglementaires douanières.

Un accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs formalités douanières

■ À travers son Pôle d'Action Économique, et notamment sa cellule Conseil aux Entreprises, la direction régionale des douanes met en œuvre une démarche partenariale vis-à-vis des entreprises pour leur proposer des solutions douanières personnalisées. Ainsi dans le cadre de la «mission PME», 57 PME ont bénéficié en 2011 d'un audit conseil personnalisé par la cellule conseil aux entreprises. Des rendez-vous individuels avec les entreprises sont organisés mensuellement en collaboration avec les CCI des différents départements de la région. Pour la douane, l'enjeu est de mieux connaître ses usagers, leur activité et le risque douanier qui en découle. Pour les entreprises, le bénéfice attendu de ce partenariat se situe à plusieurs niveaux : sécurité juridique, protection de leur activité, avantages compétitifs grâce à une offre de services étendue et diversifiée.



* dédouanement en ligne par traitement automatisé.

Des procédures adaptées aux réalités économiques des entreprises

La douane offre aux entreprises des procédures de dédouanement à domicile (71 opérateurs bénéficient de cette procédure simplifiée en Bourgogne) et met à la disposition des entreprises des outils gratuits de sécurisation du processus déclaratif douanier et de certification :

- **le statut d'opérateur économique agréé (OEA)** qui permet de bénéficier de simplifications douanières plus poussées, de contrôles réduits et d'accords de reconnaissance mutuelle, signés ou en discussion, entre l'Union européenne et des pays partenaires (AELE, Japon, États-Unis, Chine, Canada, Singapour, Corée du Sud). Ce certificat est délivré après un audit effectué par le service régional d'audit (SRA) : à ce jour, 13 entreprises bénéficient de ce certificat en Bourgogne et une est en cours d'audit. La direction régionale des douanes s'inscrit dans une démarche active de promotion de ce statut auprès des opérateurs du commerce extérieur,
- **le statut d'exportateur agréé en matière d'origine**, qui permet à l'entreprise d'attester elle-même de l'origine communautaire de sa marchandise, ce qui permet à son client de bénéficier de droits de douane réduits ou nuls à l'importation. Ce label certifie l'origine déclarée à l'exportation. Il prévient tout risque de conflit commercial avec le client de l'entreprise en cas de remise en cause de l'origine du produit par la douane du pays de destination. Pour l'entreprise, c'est aussi l'assurance de fluidifier ses exportations puisqu'il n'est plus nécessaire de faire viser le certificat d'origine EUR1 par le bureau de douane. Depuis le 1er juillet 2011, ce statut est obligatoire pour certifier l'origine préférentielle des produits exportés vers la Corée du Sud. En Bourgogne, 183 entreprises bénéficient de ce statut,
- **les procédures d'assistance gratuites** permettant d'anticiper les formalités douanières tout en sécurisant les données fondamentales de la déclaration : renseignements tarifaires contraignants (RTC), renseignements contraignants sur l'origine (RCO), avis de valeur en douane (AVD). En matière de contributions indirectes (taxes sur les produits pétroliers, les alcools, le tabac et la fiscalité écologique...) et de viticulture.



En matière de contributions indirectes (taxes sur les produits pétroliers, les alcools, le tabac et la fiscalité écologique et de viticulture)

La douane veille au respect des règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation des produits soumis à accises (vins, alcools, tabacs notamment).

Dans le secteur des vins, les services douaniers gèrent le casier viticole informatisé (CVI) permettant notamment de s'assurer du respect des règles de production des appellations d'origine contrôlées (AOC). La douane de Bourgogne assure ainsi le suivi de 9 499 exploitations viti-vinicoles, 17 caves coopératives et une union de caves. En 2011, elle a reçu 4 048 déclarations de stocks et 5 232 déclarations de récolte. Le service réalise aussi les audits conseils personnalisés dans le négoce en vins et spiritueux, rédige les conventions personnalisées avec les opérateurs et assure une assistance réglementaire notamment lors de la mise en œuvre des procédures dématérialisées (déclaration de production, déclaration de récolte, déclaration de stock).

Administration de tutelle des buralistes, la douane de Bourgogne assure la gestion des 953 débits de la région. Les buralistes ont le statut de préposés de l'administration suite à la signature d'un contrat de gérance avec le directeur régional. Ainsi, la douane gère les implantations, les fermetures et les déplacements intra communaux des débits de tabac. Elle octroie des aides liées à leur contrat de gérance : subvention à la sécurité, aides diverses liées à leur rémunération, aides au départ. Enfin, elle contrôle via un régime déclaratif la revente de tabac à leur clientèle des restaurants et débits de boissons disposant d'une licence 3 ou 4.



Enfin la douane est une administration fiscale moderne. La fiscalité douanière joue un rôle-clé dans la régularisation de filières économiques et poursuit des objectifs nouveaux, comme la prise en compte de l'enjeu environnemental (TGAP ; TPL – taxe poids lourds, future taxe kilométrique sur les véhicules de transport circulant sur le réseau national non concédé).

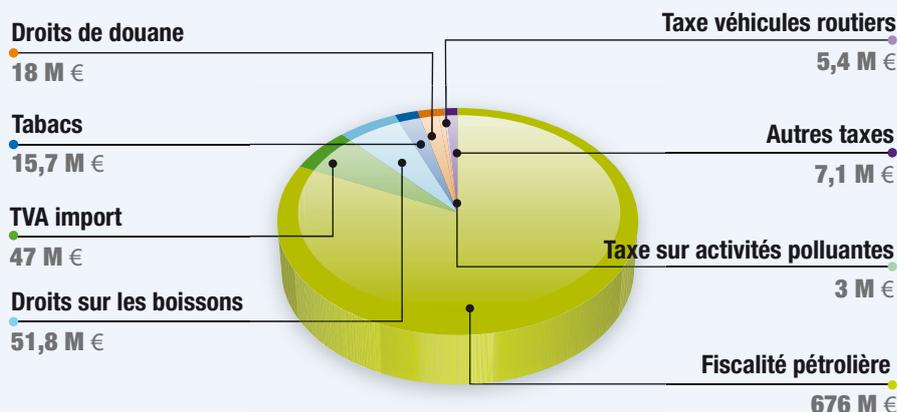
> Une administration fiscale qui assure le recouvrement des droits et taxes (au total 66 milliards d'euros en 2011)

La douane perçoit des droits et taxes au profit des budgets :

- de l'Union européenne : droits de douane, taxes d'effet équivalent, droits antidumping ;
- de l'État : TVA sur les produits importés, fiscalité pétrolière, droits sur les tabacs, les alcools et les vins, TGAP...
- des collectivités locales et de divers organismes (CNAM, CCMSA, ONIC...) : TIPP, taxes sécurité sociale sur les alcools, taxes sur les céréales, taxes sur les spectacles...

Au cours de l'année 2011, les services douaniers bourguignons ont perçu 824 millions d'euros de recettes :

- fiscalité pétrolière : 676 millions d'euros (82%), dont 474 millions d'euros de TIPP
- droits sur les boissons : 51,8 millions d'euros
- TVA à l'importation (autre que sur les produits pétroliers) : 47 millions d'euros
- droits de douane : 18 millions d'euros
- droits de consommation sur les tabacs : 15,7 millions d'euros
- taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR) : 5,4 millions d'euros
- taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : 3 millions d'euros
- autres taxes : 7,1 millions d'euros



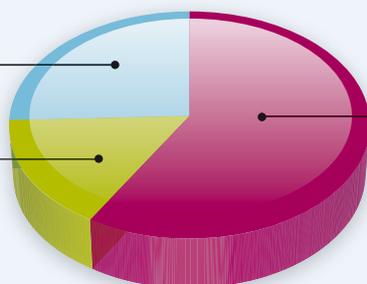
Répartition de la TIPP collectée par la douane bourguignonne :

Départements

120 M €

Régions

76 M €



État

278 M €

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs. La TIPP collectée par les services douaniers bourguignons est répartie entre l'État (278 millions d'euros), les régions (76 millions d'euros) et les départements (120 millions d'euros). Suivant ce régime de répartition, la région Bourgogne perçoit 118 millions d'euros de TIPP collectée au niveau national par la douane.



> Une administration fortement impliquée dans la lutte contre la fraude pour assurer la protection du territoire et des citoyens



La stratégie retenue en matière de lutte contre la fraude douanière repose essentiellement sur l'anticipation, l'analyse de risque et la coopération avec d'autres services. En optimisant ses capacités de ciblage et d'analyse de risque, la douane concentre ses contrôles sur les opérations ou les flux les plus sensibles.

La contrefaçon, le trafic de stupéfiants, la contrebande de tabac et de cigarettes restent des domaines d'intervention prioritaire pour la douane. Mais celle-ci se mobilise également sur des secteurs de fraude émergents telles que les fraudes environnementales, le fret express et postal. La complexité croissante des fraudes entraîne par ailleurs une spécialisation des services d'enquêtes et une valorisation de l'action coordonnées en association avec des partenaires extérieurs, comme celle réalisée dans le cadre des groupes d'intervention régionaux (GIR).

Le dispositif de surveillance terrestre s'est ainsi adapté, notamment par la généralisation des contrôles dynamiques. Ces contrôles reposent sur la capacité des agents à intervenir de manière ciblée sur les flux, en particulier grâce à des outils d'aide à la décision performants (lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation, scanner mobile).

En 2011, 777 infractions ont été constatées par les services douaniers bourguignons, conduisant au redressement de 1,78 millions d'euros de droits et taxes, et au recouvrement de 0,43 millions d'euros de pénalités :

- 161 infractions sur les produits stupéfiants, pour un total de près de 58 kg de stupéfiants saisis, dont 11 kg de résine de cannabis, 5 kg d'herbe de cannabis, 11,5 kg d'héroïne, 9 445 cachets d'ecstasy, 850 g de cristaux de MDMA et 30 kg de khat
- 174 infractions sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales, ayant pour but ou pour résultat d'éluider des droits et taxes ou d'enfreindre les mesures du commerce extérieur
- 153 infractions relatives aux contributions indirectes, conduisant au recouvrement de 271 1925 € de pénalités
- 92 infractions sur les contrefaçons (hors cigarettes), ayant entraîné la saisie de 6 484 articles contrefaits, d'une valeur estimée de 720 152 €
- 10 infractions relatives au manquement à l'obligation déclarative (imposée à toute personne important ou exportant des sommes, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 €), portant sur un montant total de 711 802€
- 187 infractions portant sur le non respect de réglementations diverses

La douane communique

Toutes les actualités de la douane et les informations réglementaires sont accessibles sur le site Internet www.douane.budget.gouv.fr, sur les applications Smartphone (Android, Ipad, Iphone, Blackberry), sur Twitter et Facebook.

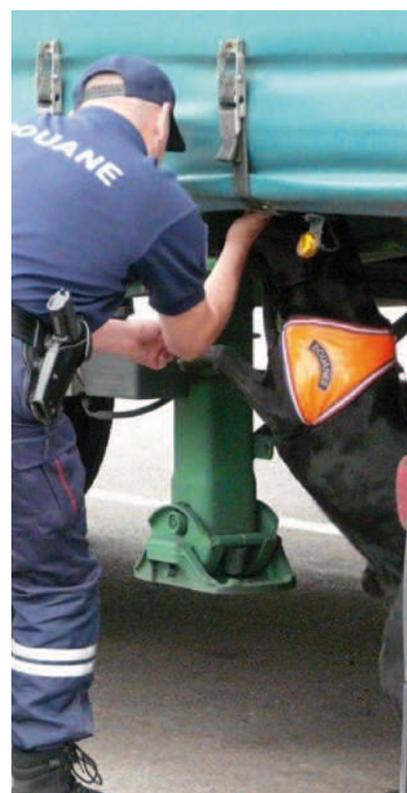


La douane diffuse également une newsletter tous les deux mois.



Mél de la direction régionale de Bourgogne : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Info Douane Service :
0 811 20 44 44 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)





La formation des utilisateurs de produits phytosanitaires fait partie du plan national «écophyto» qui vise à réduire progressivement l'utilisation

des produits phytosanitaires (autrement dit les pesticides) en France. Ce plan vient d'une initiative lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement. Il est piloté par le ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt.

Le certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, appelé communément Certiphyto, destiné à des personnes physiques, atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage. Ce dispositif s'intègre dans le plan national écophyto. Tous les professionnels qui travaillent avec les produits phytopharmaceutiques, quelle que soit leur fonction, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité sont concernés :

- ouvrier, employé, technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel...
- prestation de services, production agricole, aménagement, recherche, expérimentation, conseil, négoce, distribution...

Il existe neuf certificats pour répondre à la diversité des secteurs, des activités et des fonctions.

Il peut être obtenu par une formation seule, un test seul, une formation et un test ou avec un diplôme référencé de moins de cinq ans. De très nombreux organismes de formation sont habilités par la DRAAF ou le ministère chargé de l'Agriculture pour mettre en œuvre ces formations et tests.

Tous les détails sont sur le site Internet de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/La-certification-individuelle>

Le certificat est obligatoire :

- depuis le 1^{er} octobre 2013 pour les professionnels exerçant dans les secteurs de la distribution, de la prestation de services et du conseil ;
- à compter du 1^{er} octobre 2014 pour les professionnels exerçant pour leur propre compte tels que : les agriculteurs et salariés agricoles, les forestiers, les agents des collectivités territoriales

Les candidats doivent faire leur demande sur le site Internet <http://mon.service-public.fr>. C'est la DRAAF qui instruit les demandes de l'ensemble des candidats de la région.

A ce jour, ce sont plus de 5300 demandes qui ont été reçues. 4800 dossiers ont été validés, 97 refusés et 440 en attente (manque un élément du dossier et dossiers en cours).



L'Etat en Bourgogne - N°29 - Novembre 2012

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Mailhos

Directeur de la rédaction : Arnaud Schaumasse

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Rémi Barrier (SGAR – Fonds européens), Marianne Bernard (DIRECCTE), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Stéphanie Bourgeot (Rectorat), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Philippe Goutorbe (SGAR), Fabien Grange (DREAL), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Léo Magnien (SGAR – Fonds européens), Chantal Prenel (INSEE), Chantal Thomas (DRFIP), Maclou Viot (DRAAF), Delphine Zenou (Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité).

Contribution à la rédaction des articles et crédits photos :

Rubrique « Arrivées, départs » : Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Rubrique « Sécuriser » : Fabien Chalumeau (DRAAF-SRFD)

Composition : Digital Concept

ARRIVÉES, DÉPARTS...

EN BOURGOGNE

> Sylvie FAUCHEUX, Rectrice de l'Académie de Dijon, a pris ses fonctions le 19 octobre. Elle succède à Cyril NOURISSAT.

EN SAÔNE-ET-LOIRE

- > Alain FOUQUET, responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne, a succédé le 1^{er} août 2012 à Marc AMEIL.
- > Richard Daniel BOISSON, sous-préfet d'Autun, a succédé le 22 août 2012 à Claude DULAMON.
- > Xavier CZERWINSKI, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire, a succédé le 17 septembre 2012 à Alexandre PITON.
- > François-Marie PERRIN, directeur académique des services de l'éducation nationale, a succédé le 1^{er} octobre 2012 à François BOURGUIGNON.

DANS LA NIÈVRE

- > Michèle KIRRY, Préfète de la Nièvre, a été nommée en Conseil des Ministres du 7 novembre 2012. Elle succède à Daniel MATALON.
- > Christian MULATO, directeur adjoint de la DDCSPP, a succédé le 1^{er} octobre à Bernard FORM.
- > Vincent STANEK, directeur académique des services de l'éducation nationale, a succédé le 11 octobre à Daniel BOUVARD.

DANS L'YONNE

- > Raymond LE DEUN, préfet de l'Yonne, a succédé le 22 octobre 2012 à Jean-Paul BONNETAIN.
- > Jean-Pierre MAYOT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, a succédé le 1^{er} septembre 2012 à Olivier CURT.
- > Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, a succédé le 12 septembre 2012 à Patrick BOUCHARDON.

EN CÔTE-D'OR

- > Olivier HUISMAN, sous-préfet de Montbard, a succédé le 10 septembre 2012 à Cécile LEGRAND.